

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF110

présenté par  
M. Lefèvre et M. Labaronne

-----

### ARTICLE 15

À la fin de l'alinéa 1, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« trois ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de mettre en cohérence l'article 15 avec les articles 7 (dépenses fiscales) et 20 (dépenses sociales).